



LE GOÛT DE LA PROVENCE
LOCATION SAISONNIERE D'EXCEPTION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS INTIMES

UNE PROPRIÉTÉ D'ARTISTE NICHÉE AU CŒUR DE LA PROVENCE POUR DES VOYAGEURS
RAFFINÉS EN QUÊTE D'EXPÉRIENCES ATYPIQUES.

Tarifs et conditions

Mas de l'Amarine	Durée de séjour minimum	
	3 nuits / 4 jours	7 nuits
1 ^{er} Avril au 29 Avril 2017	Tarif basse saison sur demande	
29 Avril au 1 ^{er} Juillet 2017	Tarif moyenne saison sur demande	
1 ^{er} Juillet au 2 Septembre 2017 Arrivée le samedi		Tarif haute saison sur demande
2 Septembre au 30 Septembre 2017	Tarif moyenne saison sur demande	
30 Septembre au 23 Décembre 2017	Tarif basse saison sur demande	
23 Décembre 2017 au 6 janvier 2018		Tarif moyenne saison sur demande
6 Janvier 2018 au 5 mai 2018	Tarif basse saison sur demande	

Mas

650 m2 d'espace habitable
12 invités*
6 chambres
6 Salle de bain
8 pièces à vivre/ cuisine
Chauffage & climatisation
Wifi

Bergerie

66 m2 d'espace habitable
4 invités ou personnel*
2 chambres connectées
1 Salle de bain
1 pièce à vivre / cuisine
Chauffage & climatisation
Wifi

Jardin

5000 m2 de surface privée
Piscine & Pool House
Bassin aux poissons
Terrasses en espalier
Terrain de Pétanque
Portails & Parkings

*Possibilité de rajouter deux lits supplémentaires pour des enfants jusqu'à 12 ans.
Possibilité de rajouter des lits bébés.

Capacité de réception pour les événements :

- Jusqu'à 55 personnes sans installation supplémentaire
- De 56 à 100 personnes maximum avec location de tente obligatoire



Mas de l'Amarine - 517 Ancienne voie Aurélia - 13210 St Rémy de Provence
Tel : + 33.(0)4.90.94.47.82 - www.mas-amarine.com - contact@mas-amarine.com



LE GOÛT DE LA PROVENCE

LOCATION SAISONNIERE D'EXCEPTION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS INTIMES

Nos services inclus dans le tarif de location de la propriété sont les suivants :

- **Une maison aménagée selon vos besoins** : Dès votre confirmation, vous recevrez un dossier d'informations pour configurer la propriété & organiser les services selon vos attentes.
- **Accueil attentionné** : Corbeille de fruits & fleurs de nos producteurs locaux, capsules de café Nespresso, produits d'accueil Eau d'Orange Verte d'Hermès, réception & visite de la maison.
- **Entretien de la propriété** : Le service de ménage quotidien de 4 heures, linge de maison, linge de toilettes & de piscine. Entretien de la piscine, du jardin & des aménagements extérieurs.
- **Guide de la maison** : des indications détaillées & des conseils utiles sur la façon de tirer le meilleur parti de la propriété, des informations coups de cœur sur la région (les restaurants, les boutiques et les activités culturelles & de loisirs)

Tel un guide personnel, nous pouvons également organiser votre séjour sur-mesure dans ses moindres détails. A l'écoute de nos hôtes, nous concrétisons vos souhaits des plus simples aux plus précieux. Nous vous invitons à consulter nos services sur-mesure.

Contact de réservation

Alice Monnier
Mas de l'Amarine
517 ancienne voie Aurélia
13210 Saint Rémy de Provence – France
Tel : +33.6.37.22.51.08
Mail : contact@mas-amarine.com
www.mas-amarine.com



Mas de l'Amarine - 517 Ancienne voie Aurélia – 13210 St Rémy de Provence
Tel : + 33.(0)4.90.94.47.82 – www.mas-amarine.com – contact@mas-amarine.com



LE GOÛT DE LA PROVENCE

LOCATION SAISONNIERE D'EXCEPTION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS INTIMES

Conditions de réservation & règlements

Une réservation ne deviendra ferme et définitive qu'après versement de 50% du séjour par virement bancaire.

Le solde de la location est dû 30 jours avant le jour d'arrivée par virement.

Le paiement des extras est à régler le jour du départ.

Dépôt de garantie & assurances

Une copie de l'attestation de responsabilité civile de l'assurance du client doit être délivrée 30 jours avant l'arrivée.

Un dépôt de garantie de 12000.-€ doit être réglé 30 jours avant l'arrivée.

Le locataire versera au propriétaire à titre de dépôt de garantie, pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets, mobiliers, matériel, installations ou autres garnissant les lieux loués. Tout dégât, objet perdu, cassé, détérioré ou abîmé par les clients devra être remplacé ou remboursé au propriétaire à sa valeur de remplacement par le locataire qui s'y oblige. Ce dépôt de garantie, non productif d'intérêts, ne pourra en aucun cas être considéré comme le paiement d'une partie du séjour.

Après le départ, en l'absence de dégradation constatée, le dépôt de garantie sera intégralement restitué 15 jours après le départ. A défaut, le dépôt de garantie sera restitué, déduction faite des réparations locatives, au plus tard dans les 15 jours qui suivent le départ du client.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation avant le solde du règlement total, les 50% d'acomptes seront conservés sans possibilité de remboursement.

En cas d'annulation après le règlement de la totalité de la location, les 100% du montant de la location seront conservés sans possibilité de remboursement.

En cas de départ anticipé, le règlement intégral du séjour est retenu sans possibilité de remboursement.

Arrivée & départ

Il est possible d'arriver à toute heure, à partir de 15 h 00. Merci de nous prévenir en cas d'arrivée après 19 h 30. À votre arrivée nous vous accueillerons et ferons découvrir l'ensemble de la maison. Vous sera remis un trousseau de clés par chambre comprenant l'ensemble des clés de la maison et du portail

L'heure de départ de la maison est à 10.00 maximum. Sauf dérogation validée par le propriétaire et disponibilité de la propriété.





LE GOÛT DE LA PROVENCE

LOCATION SAISONNIERE D'EXCEPTION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS INTIMES

Règlement de la maison

La vocation de chaque séjour est d'être sans encombre et profiter au mieux des jours provençaux. Le Mas de l'Amarine propose un standing haut de gamme avec des installations de qualité, ses œuvres d'art uniques et objets précieux. La propriété est entretenue et en bon fonctionnement. La sécurité et le respect du mas assurent la tranquillité.

« Extrait du règlement de la maison

1. Les animaux ne sont pas acceptés dans la propriété

2. Sécurité & vol

- Veillez à toujours fermer portails, portes et fenêtres lorsque vous quittez le mas et la nuit.
- Objets de valeur : Chaque chambre dispose d'un coffre fort individuel pour vos objets et documents précieux.
- Le parking est clos mais non surveillé, par précaution ne laissez rien de valeur dans vos voitures.

En cas de non-respect de ces usages:

- Il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels propres au Mas de l'Amarine qui feront l'objet d'une facturation.
- Pour tous vos objets personnels, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance. Le Mas de l'Amarine ainsi que son personnel déclinent toute responsabilité.

3. Détérioration & accidents

- La casse : Le cas échéant, signalez là durant votre séjour. Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- Les locataires sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Leur remplacement ou réparation fera l'objet d'une facturation.
- Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement
- En cas de perte de clés et du bip portail, merci de nous le signaler. Leur remplacement fera l'objet d'une facturation.

4. Piscine & bassin

Source de plaisir et d'amusements la piscine et le bassin restent par leur nature des endroits à risques.

a. Règles & sécurité de la piscine

- Niveau de l'eau : 1m au pied des escaliers / 1m70 au plus profond
- La piscine est sécurisée par un volet électrique NF P90-308

Pour la sécurité, nous vous demandons de le laisser fermé en dehors de l'utilisation de la piscine.

Il est interdit :

De laisser les enfants sans surveillance. Ils sont sous votre responsabilité - De courir autour de la piscine - De plonger - De se baigner sous influence de l'alcool

b. Règles & sécurité du bassin :

- Niveau de l'eau : 90 cm au pied des escaliers / 1m50 au pied des fontaines
- Le bassin est clos avec une barrière norme NF P. 90-306, Veillez à toujours laisser les barrières fermées.

Il est interdit :

- De se baigner dans le bassin
- De courir autour du bassin
- De laisser les enfants sans surveillance. Ils sont sous votre responsabilité

Dans le cas de non respect des règles de sécurités renseignées, la responsabilité du Mas de l'Amarine ne sera en aucun cas engagée.

5. Visiteurs

L'entrée de visiteurs, bien qu'accompagnés de nos clients, ne peut être autorisée qu'avec notre approbation, merci donc de nous avvertir de vos réceptions.

Pendant votre séjour, il est également interdit d'héberger des personnes supplémentaires sans nous en avoir précédemment informés et en aucun cas si vous avez atteint la capacité maximale du logement.

Le repos et la tranquillité sont prioritaires. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou tout autre nuisance, particulièrement après minuit.

En cas de non respect des règles, nous nous donnons l'autorisation de mettre immédiatement fin à votre séjour et sans aucune indemnité de rupture du contrat. »



Mas de l'Amarine - 517 Ancienne voie Aurélia - 13210 St Rémy de Provence
Tel : + 33.(0)4.90.94.47.82 - www.mas-amarine.com - contact@mas-amarine.com